



# Le cadastre solaire de la Principauté de Monaco



Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme

 **Gouvernement Princier**  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO





# Comment ça marche?



Cadastre solaire de la Principauté de Monaco

Gouvernement Princier  
PRINCEAUTE DE MONACO



Etape #1: Il faut rentrer son adresse sur [www.cadastresolaire.mc](http://www.cadastresolaire.mc)



Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme

Gouvernement Princier  
PRINCEAUTE DE MONACO



# Comment ça marche?



Cadastre solaire de la Principauté de Monaco

Gouvernement Princier  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme

Gouvernement Princier  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO





# Comment ça marche?



## Cadastre solaire de la Principauté de Monaco



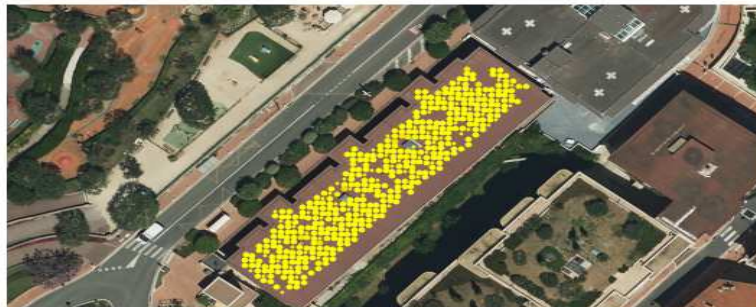
### Résultat détaillé



Choisissez votre surface de pose

0 m<sup>2</sup>

494m<sup>2</sup>



La Principauté de Monaco veut développer la production d'électricité sur son territoire et incite à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Une subvention allant de 0.36€/kWh à 0.53€/kWh est allouée pour une durée de 15 ans pour toute installation de plus de 3kWc.

#### SIMULATION



Résultat énergétique sur 15 ans



PRODUCTION  
**1 608 250 kWh**



PUISSANCE  
**86 kWc**



CO2 ÉCONOMISÉ  
**143.1 tonnes**

Soit l'équivalent de : **250 ARBRES PLANTÉS**

Etape #3: on visualise sur la toiture l'emplacement optimal des panneaux





# Un guide pour passer à l'action



## Comment passer à l'action ?

CADASTRESOLAIRE.MC VOUS FOURNIT UNE PREMIÈRE ESTIMATION DE LA PRODUCTION SOLAIRE POSSIBLE SUR VOTRE TOITURE.

Pour encourager le développement de l'énergie solaire sur le territoire monégasque, le Gouvernement Princier accorde une aide pour tout Kilowatt heure (kWh) solaire produit par des installations de plus de 3 Kilowatt crête (kWc) de puissance (20 m<sup>2</sup> de panneaux solaires).

Le Kilowatt crête correspond à la puissance de pointe. Cette valeur indique la puissance atteinte par un panneau solaire exposé au rayonnement solaire dans des conditions optimales.

Cette aide s'élève actuellement à :

**0.36€/kWh**

pour toute installation à plat non intégrée au bâti.

**0.53€/kWh**

pour toute autre installation.

Elle est versée annuellement pendant 15 ans après acceptation du dossier. Le montant de cette aide est réévalué annuellement pour prendre en compte l'inflation.

L'installation de panneaux solaires requiert : une demande d'autorisation de travaux jusqu'à 50 m<sup>2</sup> de panneaux et un permis de construire pour les plus grandes surfaces .



Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme

 **Gouvernement Princier**  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



# Une aide pour passer à l'action



## Demander la subvention du Gouvernement Princier

Les dossiers sont instruits par la Direction de l'Environnement (Avis du 01/05/2015).

Obtenir l'accord de principe avant les travaux :

- 1 Formulaire de demande d'accord de principe
- 2 Attestation de propriété ou une copie du mandat, en cas de représentation
- 3 Devis détaillé établi par un professionnel
- 4 Copie de l'autorisation de travaux délivrée par la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité

Demander le versement de l'aide après les travaux :

- 1 Formulaire de demande de versement
- 2 Copie du courrier relatif à l'obtention du récolement définitif favorable des travaux
- 3 Facture détaillée établie par un professionnel
- 4 Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile précisant que l'installation photovoltaïque a été déclarée

Le kWh solaire est subventionné entre 0,36€/kWh et 0,53€/kWh pendant 15 ans

